

Objet : Education au territoire et à l'environnement 2016-2017 – Modification du plan de financement

- * Vu la délibération du Comité Syndical n°2015-12-02 du 3 décembre 2015 intitulée « Education à l'environnement et au territoire 2016-2017 ».

La Présidente expose :

Le nouveau règlement financier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur adopté le 8 avril 2016 prévoit que le montant des aides publiques perçues dans le cadre d'une action subventionnée ne peut représenter plus de 80% du budget total. Cette mesure s'applique à la section de fonctionnement.

L'action « Education à l'environnement et au territoire 2016-2017 », actuellement en instruction en Régions, a un plan de financement bâti sur une participation régionale à hauteur de 100%, qu'il y a donc lieu de modifier :

La Présidente propose donc de modifier ces deux plans de financement afin de solliciter les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de la convention d'objectifs :

DEPENSES	MONTANT € TTC	RECETTES	MONTANT € TTC
Animations et interventions des projets dans les écoles, les collèges et ALSH (préparation, face à face pédagogique, achat de matériel pédagogique)	47 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	40 000 €
Soutien et organisation d'actions de sensibilisation « grand public » aux patrimoines des Baronnies Provençales (animations des balades, interventions artistiques, spectacles, communication)	5 000 €		
Poursuite du kit pédagogique de découverte du territoire	2 000 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	20 000 €
Soutien aux communes et Sivos aux Temps d'Accueils Périscolaires	3 000 €		
Impression et diffusion du « Petit Baronnard n°4 »	3 000 €		
Animation et coordination du programme Education à l'environnement et au territoire 2016-2017 (Chargé de mission PnrBP)	15 000 €	Autofinancement PnrBP (20 %)	15 000 €
Total	75 000 €	Total	75 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** la modification du plan de financement
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Henriette MARTINEZ